

POINT SUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET LA PAYE FIN SEPTEMBRE 2015

1) Point sur les effectifs.

Après les recrutements faits fin 2014, de nouveaux départs et postes vacants sont à constater au sein des bureaux des gestion de GAP.

Des dispositions ont été prises afin de permettre des recrutements accélérés dont les effets toutefois ne seront pas perceptibles avant plusieurs semaines.

2) Chiffres d'activité gestion.

L'intensification de l'activité se traduit sur plusieurs points.

2.1 Actes de gestion et mouvements de paye.

Au 30 septembre 2015, la sous-direction GAP a pris depuis le début de l'année 26 490 actes de gestion contre 22 085 au 30 septembre 2014, soit + 4 405 actes de gestion.

De même, on constate que les mouvements de paye ont fortement progressé. Au 30 septembre 2015 la sous-direction GAP a créé depuis le début de l'année 61 037 mouvements de paye, soit une progression de 8 126 par rapport à la situation fin août 2015.

2.2 Avancements d'échelon.

Concernant les avancements d'échelon au titre de l'année 2014 pour les divers corps, les renforts en effectifs conduisent à une nette amélioration du traitement de ces dossiers.

Au titre de l'année 2014, hors les emplois fonctionnels, 10 254 avancements d'échelon étaient à prendre. Au 30 septembre 2015, 9 717 étaient pris, soit un reste à faire de 573

Concernant les corps techniques de l'environnement, au 26 juin 2015 (fiche précédente) il restait 501 avancements d'échelon à prendre, au 27 août le reste à faire est passé à 339, fin septembre le reste à faire est de 260. L'arrivée d'un nouvel agent au sein du pôle ayant en charge l'ensemble des corps techniques de catégorie C doit contribuer au redressement de la situation.

De façon concomitante, le traitement des avancements d'échelon (AE) 2015 a commencé au fur et à mesure des remontées de propositions d'AE à l'issue de la tenue des CAP du second trimestre ayant examiné les propositions de réduction d'ancienneté.

Au titre de l'année 2015, hors emplois fonctionnels, 11 571 avancements d'échelon doivent être pris par GAP. Au 24 septembre 6 858 arrêtés ont été pris soit 59 %.

2.3 Avancements de grades et promotions de corps.

Demeurait un retard à résorber concernant la traduction en gestion de la liste d'aptitude TSDD/ITPE au titre de 2015 : tous les arrêtés ont été pris.

Enfin, certains avancements de grade et quelques promotions de corps trouveront leur concrétisation au fil des mobilités à venir (changement de poste nécessaire).

Les travaux au titre de 2015 sont terminés pour toutes les CAP qui se sont tenues avant le mois de juin 2015.

2.4 Pour ce qui est de la régularisation des dossiers ISS et PSR.

Pour les dossiers ISS, les extractions des outils primes réalisées par le PND de Lille ont permis d'établir que sur les 3 545 dossiers d'ISS gérés par GAP, 89 étaient encore en anomalie au 30 septembre, représentant 2,51 %.

.../...

De même pour les mouvements de PSR, sur les 3 345 dossiers recensés en gestion, 80 restent à fiabiliser au 30 septembre 2015, soit 2,39 %.

Il est rappelé que fin juin 2015 (fiche précédente) sur 813 dossiers ISS devant être régularisés 532 avaient été instruits, et pour la PSR 290 dossiers devaient être encore fiabilisés sur les 1 766 en anomalie. A noter le travail accompli par le PND de Lille qui accompagne les agents de GAP3.

3) Chantiers spécifiques de mise en paye.

3.1 S'agissant du paiement des astreintes.

Les statistiques tenues par le bureau de la gestion administrative et financière des agents de la filière administrative ainsi que par le bureau de la gestion administrative et financière des personnels maritimes et contractuels permettent de constater que le traitement des astreintes se fait de façon régulière.

Les retards connus il y a encore peu au sein du bureau de la gestion administrative et de la paye des agents de la filière technique sont désormais résorbés et le traitement du flux prend un cours régulier.

Pour autant, quel que soit le bureau de gestion, il ne faut pas exclure une mise en paye selon des délais plus longs lorsque la sous-direction GAP constate une incohérence entre les montants saisis dans REHUCIT et l'état justificatif qui lui est présenté.

3.2 La mise en paye des périodes d'intérim.

La mise en paye des périodes d'intérim a connu des difficultés résultant à la fois d'application de l'instruction de la DRH et, par ailleurs, résultant des demandes des comptables assignataires de l'administration centrale. Afin de lever ces incompréhensions, la sous-direction GAP a diffusé le 13 avril 2015 un FlashInfoGAP à l'ensemble des services.

En cette période de travaux d'harmonisation indemnitaire, GAP relève des demandes de paiement pour régularisation, dont certaines concernent des périodes de 2014.

3.4 S'agissant des comptes épargne temps.

Au 31 août 2015, 1 313 demandes de mise en paiement (CET de 2014 à payer en 2015) traduites en paye. Au 30 septembre, 169 dossiers supplémentaires ont été transmis et mis en paye.

3.5 Concernant la GIPA.

Concernant le paiement de la GIPA en 2014, 1 956 dossiers ont été traités.

Pour 2015, le nombre d'agents concernés est de 1 015¹, et après les vérifications d'usage 687 dossiers ont été passés en paye d'octobre.

3.6 Indemnité différentielle temporaire.

Sur un total de 560 agents éligibles, après vérification, 346 paiements ont été faits sur la paye du mois d'août, 131 sur la paye de septembre. 59 dossiers sont programmés sur la paye d'octobre et pour les dossiers restant à mettre en paye, les services concernés ont été relancés par GAP faute de retour sur les vérifications demandées.

1 La diminution du nombre d'agents éligibles à la GIPA s'explique sans doute par le départ des effectifs du périmètre de gestion de GAP depuis la création de VNF et du CEREMA. En outre, on doit également prendre en compte les effets induits par la révision de la grille indiciaire d'un certain nombre de corps au cours des 3 dernières années.